

RAPPORT N° 98/6-13
au Conseil Municipal

OBJET

RHI MULTISITES-EST
CRAC 1997

Le programme de réalisation de l'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) MultiSites Est a été approuvé par Délibération du Conseil Municipal en séance du 21 octobre 1989.

La mise en oeuvre a été confiée à la SEDRE par le biais d'une Concession d'Aménagement signée le 18 juillet 1990.

Le dossier de réalisation ainsi que le bilan financier prévisionnel ont été approuvés par Délibération du Conseil Municipal en séance du 10 décembre 1994.

Le programme prévoit l'acquisition des terrains nécessaires à l'opération d'aménagement, la réalisation des travaux secondaires et tertiaires, la construction d'environ deux cent quatre-vingts Logements Locatifs Sociaux (LLS).

La SEDRE nous présente le Compte Rendu Annuel au Concédant pour l'année 1997, comprenant :

- * le bilan comptable au 31 décembre 1997 qui tient compte des dépenses et des recettes constatées depuis le lancement de l'opération ;
- * le bilan financier mis à jour ;
- * le prévisionnel des recettes et des dépenses pour les années à venir.

Au 31 décembre 1997, date du CRAC soumis à votre approbation :

- * les actes de vente des parcelles du site «Claude Monet» ont pu être signés et d'autres compromis de vente sont en cours ;
- * quatre opérations de LLS représentant un total d'environ cent quatre-vingts Logements Sociaux (LLS, LLTS) ont fait l'objet d'un financement au titre de la LBU et ont obtenu un permis de construire.

RAPPORT N° 98/6-13

Sur le plan financier, le bilan révisé de la RHI au 31 décembre 1997 s'évalue comme suit :

EN DEPENSES

TTC			
CRAC 1996	Bilan révisé au 31.12.1997	Evolution	Réalisation au 31.12.1997
48 395 206 F	48 049 899 F	- 345 307 F	16 437 460 F

Ce qui donne au niveau de la participation communale les chiffres suivants :

Participation communale TTC		
CRAC 1996	Bilan révisé au 31.12.1997	Ecart
11 724 791 F	11 513 432 F	- 211 359 F

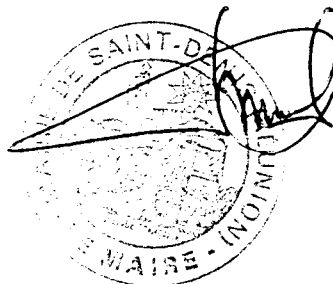
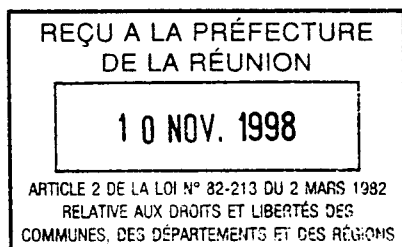
Pour l'année 1998, la SEDRE sollicite la participation financière de la Ville au bilan de la concession à hauteur de 3 583 856 F TTC.

Les crédits sont prévus au BP 98 aux Comptes 65721 et 617 / Fonction 653.

Je vous demande d'approuver le CRAC 1997 de la RHI MultiSites Est.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 98/6-13
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 30 octobre 1998

OBJET

RHI MULTISITES-EST
CRAC 1997

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 98/6-13 du Maire ;

Sur le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(4 oppositions, dont 1 vote par procuration)**

Approuve le CRAC 1997 de la RHI MultiSites Est.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 03 NOV 1998

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**

